

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



**PREMIÈRE COMMISSION, 1353<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Mercredi 6 octobre 1965,  
à 15 h 20

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<i>Allocution d'ouverture du Président . . . . .</i>	3
<i>Election du Vice-Président . . . . .</i>	3
<i>Election du Rapporteur . . . . .</i>	4
<i>Ordre de priorité des points de l'ordre du jour . . . . .</i>	4

*Président: M. Károly CSATORDAY (Hongrie).*

Allocution d'ouverture du Président

1. Le PRÉSIDENT remercie les membres de la Commission de l'avoir élu; ils ont ainsi fait à son pays et à lui-même un honneur dont il essaiera de se montrer digne. Il souhaite la bienvenue au nouveau Sous-Secrétaire aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, M. Nesterenko, et il rend hommage à son prédécesseur, M. Souslov.

2. La Première Commission ne s'est pas réunie depuis deux ans et elle a un ordre du jour chargé où figurent les problèmes les plus importants qui se posent à l'Organisation et, à vrai dire, à l'humanité tout entière. Aucun progrès notable n'a encore été réalisé sur la voie du désarmement général et complet. Dans son introduction au rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/6001/Add.1), le Secrétaire général souligne les principaux résultats obtenus par la Commission du désarmement, qui s'est réunie d'avril à juin 1965 et qui a dressé un bilan très complet de la situation en ce qui concerne le désarmement. La Commission a adopté deux résolutions: dans la première, elle a accueilli favorablement la proposition tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement, et, dans la seconde, elle a souligné la nécessité impérieuse de parvenir à un accord sur la non-dissémination des armes nucléaires. Dans ces domaines, tous les Etats, grands et petits, industrialisés et en voie de développement, nucléaires et non nucléaires, peuvent apporter leur contribution. L'opinion publique mondiale manifeste un intérêt constant pour les discussions relatives au désarmement à tous les niveaux, et la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire en octobre 1964, a réservé à ce problème une place prépondérante.

3. Certains points de l'ordre du jour portent sur les aspects politiques fondamentaux des relations entre les Etats et sur les problèmes régionaux ou locaux, qui devront être étudiés avec le souci de respecter pleinement la souveraineté et l'égalité de tous les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

4. Il y a enfin la question relative à cette grande entreprise de l'homme qu'est la recherche d'une coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

5. La Commission doit s'occuper de nombreux problèmes internationaux, mais, en s'appuyant sur son expérience passée et en procédant avec réalisme, elle pourra réaliser des progrès, à condition toutefois qu'elle soit animée d'une réelle détermination et qu'elle observe les principes de la Charte.

6. Il est particulièrement réconfortant que plusieurs nouveaux Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine soient devenus Membres des Nations Unies et qu'ils aient désormais leur mot à dire dans les délibérations de l'Organisation. Le Président adresse ses vœux chaleureux de bienvenue aux représentants des pays nouvellement indépendants qui se sont joints à l'Organisation des Nations Unies au cours des dix-neuvième et vingtième sessions de l'Assemblée générale. Leur contribution sera tout aussi importante et utile que celle des autres Etats.

7. Au nom de tous les membres de la Commission, le Président adresse ses sincères condoléances et sa sympathie aux habitants des Philippines pour les souffrances que leur a causées la récente catastrophe volcanique.

8. Enfin, il exprime l'espoir que la Commission fera diligence, afin de terminer ses travaux dans les délais qui lui sont impartis pour la présente session, et qu'elle sera en mesure de trouver des solutions concrètes aux problèmes dont elle est saisie.

Election du Vice-Président

9. M. GARCIA ROBLES (Mexique) propose d'élire M. Leopoldo Benites (Equateur) au poste de vice-président. Ce dernier, au cours d'une longue et brillante carrière diplomatique, a représenté son pays à sept sessions de l'Assemblée générale, et il a assuré avec compétence les fonctions de président de la Commission politique spéciale, à la dix-septième session.

10. M. HASEGANU (Roumanie), M. AZNAR (Espagne) et M. SIDI BABA (Maroc) appuient cette proposition.

*M. Benites (Equateur) est élu vice-président par acclamation.*

11. M. BENITES (Equateur) exprime sa gratitude à la Commission pour l'honneur qui vient de lui être fait. Il considère son élection comme un hommage rendu aux peuples d'Amérique latine et comme une nouvelle affirmation du principe de l'égalité de tous

les Etats Membres, petits et grands, qu'a rappelé Sa Sainteté le pape Paul VI lors de sa récente visite.

#### Election du Rapporteur

12. M. MISHRA (Inde) propose d'élire M. Ismail Fahmy (République arabe unie) au poste de rapporteur. Ce dernier est associé aux travaux de la délégation de la République arabe unie depuis 16 ans et représente son pays à la Première Commission depuis la quatrième session de l'Assemblée générale.

13. M. BURNS (Canada), M. BOUATTOURA (Algérie), M. OTEMA ALLIMADI (Ouganda), M. OWONO (Cameroun) et M. REDONDO (Costa Rica) appuient cette proposition.

*M. Fahmy (République arabe unie) est élu rapporteur par acclamation.*

14. M. FAHMY (République arabe unie) remercie la Commission et l'assure que ses rapports refléteront objectivement les débats de la Commission sur les différents points dont elle est saisie.

#### Ordre de priorité des points de l'ordre du jour (A/C.1/896 et Add.1)

15. Le PRESIDENT estime que, pour des raisons de logique et de commodité, il est nécessaire de modifier l'ordre des points figurant sur les deux documents dont la Commission est saisie; il invite les membres de la Commission à exposer leur avis à ce sujet.

16. M. SETTE CAMARA (Brésil) déclare que la Commission devrait commencer par examiner les points de l'ordre du jour qui sont, de par leur nature, prioritaires, de manière à dégager une ligne de conduite qui lui permettra d'examiner convenablement d'autres questions importantes.

17. Sa délégation accorde une importance primordiale à la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Il semble toutefois logique et opportun d'aborder en premier lieu les aspects concrets des négociations sur le désarmement, et, notamment, les deux projets de traités sur la non-prolifération déposés par les Etats-Unis et l'Union soviétique. La Commission disposera ainsi d'une documentation considérable qui lui permettra d'approfondir la question de la convocation d'une telle conférence.

18. La délégation du Brésil propose donc que la Commission organise ses travaux de la manière suivante: 1) point 28 de l'ordre du jour (Question du désarmement général et complet: rapports de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement), 2) point 29 de l'ordre du jour (Question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires: rapports de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement), 3) point 30 de l'ordre du jour (Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires: rapports de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement), 4) point 106 de l'ordre du jour (Non-prolifération des armes nucléaires), 5) point 95 de l'ordre du jour (Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement), 6) point 105 de

l'ordre du jour (Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique), 7) point 93 de l'ordre du jour (Question de Chypre), 8) point 99 de l'ordre du jour (Règlement pacifique des différends), 9) point 107 de l'ordre du jour (Inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et protection de leur indépendance et de leur souveraineté), 10) point 32 de l'ordre du jour (Question de Corée: rapports de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée), 11) point 33 de l'ordre du jour (Mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents), 12) point 31 de l'ordre du jour (Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: rapports du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique).

19. Selon M. GEBRE-EGZY (Ethiopie), si l'on veut que la conférence mondiale du désarmement proposée par la Commission du désarmement donne de bons résultats, il faudra procéder à des consultations et à des arrangements préalables; pour cette raison, la délégation éthiopienne suggère que le point consacré à cette question, qui est en réalité un point de procédure, soit abordé le premier. Le deuxième point pourrait être celui de la non-prolifération des armes nucléaires, suivi par les points relatifs aux rapports du Comité des dix-huit puissances. Puis on pourrait examiner les points restants dans l'ordre préconisé par le représentant du Brésil.

20. M. BURNS (Canada) appuie la proposition du représentant du Brésil touchant l'ordre d'examen des divers points de l'ordre du jour. Il suggère toutefois que, lorsqu'elle discutera du désarmement, la Commission, se conformant au précédent établi aux sessions antérieures, ait une discussion générale sur toutes les questions qui s'y rapportent, au lieu de les aborder une à une. Tout en reconnaissant, comme le représentant de l'Ethiopie, l'importance d'une conférence mondiale du désarmement, le représentant du Canada estime qu'un travail préparatoire devrait être accompli avec soin, tant pour ce qui est des participants à la conférence que de son ordre du jour; à son avis, l'élaboration, à la Première Commission, d'une résolution sur cette question devrait aussi faire l'objet de préparatifs minutieux.

21. On a suggéré, par exemple, que la Première Commission se borne à adopter une résolution et s'en remette ensuite pour les détails à un comité qu'elle désignerait. Mais une telle procédure ferait de la composition du comité envisagé une question très importante, qui devrait être réglée au moyen de négociations préalables avant que le texte final d'une résolution sur une conférence mondiale du désarmement puisse être mis au point. La question de savoir quels pays devraient être invités à la conférence et par qui les invitations seraient adressées pose aussi des problèmes complexes. En outre, le comité préparatoire devra établir un ordre du jour et un règlement intérieur, et il aura besoin de directives générales de l'Assemblée générale à cet égard. Les questions de la date, du lieu, de la durée et du financement de la conférence sont très importantes. Elles devront toutes être examinées lors d'entretiens privés ou d'un

débat général, et les négociations exigeront plusieurs semaines. Lorsque la Première Commission aura achevé la discussion de la question d'une conférence mondiale du désarmement, il faudra qu'elle ait rédigé non pas une résolution qui laisserait de nombreux éléments en suspens, mais un plan détaillé et pratique d'organisation et d'action.

22. De l'avis de M. BOUATTOURA (Algérie), le souci primordial de la Commission devrait être la discussion de moyens efficaces propres à assurer l'arrêt de la course aux armements, et il est d'une importance capitale de convoquer d'urgence une conférence mondiale du désarmement. Tout indique que de longs débats vont s'engager sur les points 28, 29, 30 et 106 de l'ordre du jour, avant que la Commission n'aborde la question de la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement. Mais il semble que les points 28, 29 et 30 de l'ordre du jour ne pourront être sérieusement discutés dans le cadre qui est le leur actuellement, et qu'il est urgent de définir un nouvel instrument de travail, un nouveau cadre où tous pourraient examiner cette question vitale qu'est le désarmement et où, par exemple, la France et la République populaire de Chine — puissances nucléaires elles aussi — pourraient apporter une contribution éminemment positive.

23. Dans sa résolution en date du 11 juin 1965<sup>1/</sup>, la Commission du désarmement a recommandé que l'Assemblée générale examine d'urgence cette proposition — c'est-à-dire la question de la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement — à sa vingtième session. La Commission devrait donc accorder la priorité à cette question. En outre, les points 29, 30, 31 et 106 de l'ordre du jour pourraient être débattus d'une manière bien plus profitable pour l'ensemble des membres de la communauté internationale s'ils étaient discutés au sein d'une conférence mondiale sur le désarmement.

24. L'idée de la convocation d'une telle conférence bénéficie déjà d'un large appui parmi les membres de la Commission, et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a suggéré qu'elle s'ouvre vers le milieu de l'année 1966. La délégation algérienne espère que la Commission accueillera favorablement la suggestion du représentant de l'Ethiopie et décidera d'accorder la priorité au point 95 de l'ordre du jour (Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement).

25. M. GEBRE-EGZY (Ethiopie) dit que, étant donné la position adoptée par les délégations du Brésil et du Canada, il souhaite préciser les raisons pour lesquelles sa délégation estime que la Première Commission devrait suivre l'ordre du jour qu'elle a suggéré.

26. Il ressort clairement de la résolution mentionnée par le représentant de l'Algérie que la Commission devra examiner très prochainement la question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement; si elle ne le fait pas, elle ne respectera pas la décision de la Commission du désarmement, organe qui a, en fait, la même composition que l'Assemblée

générale et la Première Commission. Par ailleurs, il est tout à fait exact, ainsi que le représentant du Canada l'a fait observer, qu'on aura besoin de temps pour procéder à des consultations et à des négociations; c'est une raison de plus pour aborder ce point au début de la session, de manière que les intéressés aient le loisir de prendre toutes les dispositions voulues.

27. Comme le représentant de l'Algérie l'a souligné fort justement, c'est précisément parce que, dans le cadre actuel, des progrès sensibles ne peuvent être réalisés sur la plupart des questions du désarmement, que de nombreux Membres de l'Organisation des Nations Unies souhaitent la réunion d'une conférence mondiale. Si la Première Commission cherche à résoudre certains des problèmes du désarmement sans convoquer de conférence mondiale, les choses risquent d'en demeurer au même point qu'en 1964 et en 1963. Si la Commission prend la décision de procédure visant à convoquer une conférence mondiale, elle pourra passer ensuite aux détails; mais, même au cas où elle ne pourrait adopter de décision satisfaisante sur chaque point, elle aura fait de son mieux et pourra alors s'en remettre, pour les questions en suspens, à des organes habilités à prendre des décisions politiques.

28. M. ACHKAR (Guinée) appuie la proposition de l'Ethiopie. Les Etats représentés à la Première Commission ont discuté il y a trois mois, à la Commission du désarmement, la plupart des points actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Première Commission. La Commission du désarmement, en adoptant ce que la délégation guinéenne considère comme sa résolution la plus importante, a décidé<sup>1/</sup> que le cadre dans lequel se déroulent les discussions sur le désarmement devait être élargi et adapté aux réalités de la situation; elle a reconnu notamment que les travaux accomplis à Genève, à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, ont été sérieusement entravés par l'absence de pays très importants. Le meilleur moyen de trouver les solutions les plus largement acceptables aux problèmes du désarmement est de tenir une conférence mondiale du désarmement.

29. Le fait que les négociations relatives à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement exigeront du temps est une raison suffisante pour accorder à cette question la priorité dans les travaux de la Commission. La possibilité de créer un comité préparatoire, dont a parlé le représentant du Canada, pourrait naturellement être envisagée dans une résolution, mais cela ne veut pas dire que la composition de ce comité doive être arrêtée au départ. Une fois qu'on sera parvenu à un accord de principe sur la question du comité préparatoire, les négociations sur la composition de cet organe pourront se poursuivre, le cas échéant, pendant le reste de la session.

30. La délégation guinéenne espère donc que la Première Commission décidera de donner la priorité au point 95 de l'ordre du jour (Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement). Elle ne voit pas d'inconvénient à examiner les autres points dans l'ordre suggéré par la délégation brésilienne.

31. M. OWONO (Cameroun) n'a pas d'objections à l'égard des propositions faites par les représentants

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

du Brésil, de l'Éthiopie, de l'Algérie et de la Guinée. Il pense cependant que la question du désarmement général et complet devrait être liée à celle de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement, et que la question de la non-prolifération des armes nucléaires devrait être associée à celle de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires.

32. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime, comme les représentants de l'Éthiopie, de l'Algérie et de la Guinée, que la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement devrait figurer en tête de l'ordre du jour de la Commission. Il est essentiel que tous les grands États, y compris les puissances nucléaires, participent à une telle conférence. La Commission devrait examiner ensuite la question de la non-prolifération des armes nucléaires, puis le groupe de questions ayant trait au désarmement, à savoir: le désarmement général et complet, la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires, et la nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires. Après quoi, on étudierait l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des États et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté, la question de Chypre et les mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les États européens ayant des régimes sociaux et politiques différents; viendraient enfin les autres questions.

33. La délégation soviétique considère que, étant donné l'importance et l'urgence des questions dont doit s'occuper la Commission, celles-ci devraient être étudiées séparément au lieu d'être groupées ensemble, sous une forme ou sous une autre.

34. M. FOSTER (États-Unis d'Amérique) appuie fermement la proposition du représentant du Brésil au sujet de l'ordre à suivre pour l'étude des points de l'ordre du jour, ainsi que la suggestion du représentant du Canada tendant à ce que l'examen des projets de résolution soit précédé d'une discussion générale au cours de laquelle tous les points pourraient être examinés. Il partage aussi, dans une certaine mesure, les vues du représentant du Cameroun, mais voudrait étudier ses suggestions plus en détail.

35. La Première Commission sait par expérience qu'il est sage de commencer ses travaux par une discussion générale. Il importe beaucoup de discuter des questions de fond intéressant le désarmement avant d'examiner la question d'une conférence mondiale du désarmement. On sait que le Gouvernement des États-Unis doute fort qu'il soit opportun de vouloir prendre dès maintenant une décision sur la convocation d'une telle conférence. Cette décision pourrait contrarier et retarder les négociations sur les problèmes urgents du désarmement, à propos desquels on a récemment enregistré des progrès certains, bien que l'on ne soit parvenu à aucun accord.

36. De plus, nombre de partisans d'une conférence mondiale du désarmement ont souligné que son succès

dépendrait, dans une large mesure, d'une préparation minutieuse et du choix d'un moment opportun. À cet égard, de nombreux points restent à étudier, par exemple les auspices sous lesquels cette conférence tiendrait son ordre du jour, compte tenu du progrès des négociations au sein du Comité des dix-huit puissances, et la question des invitations à adresser et des acceptations à prévoir, déjà mentionnée par le représentant du Canada.

37. Avant que la Commission n'aborde cette question, il nous paraît très utile d'examiner les chances de progrès des discussions sur les problèmes de fond du désarmement. Il serait également bon, avant tout débat de ce genre, de procéder à des discussions officieuses qui permettraient d'éliminer beaucoup de points de désaccord. Faute d'adopter cette procédure, la Commission risque de passer deux ou trois semaines ou davantage à discuter de la question d'une conférence mondiale du désarmement, alors qu'avec quelques préparations officieuses la question pourrait être réglée en une semaine.

38. M. Foster ne peut appuyer la suggestion du représentant de l'Algérie, d'où il semble ressortir que la Commission doit laisser à une conférence mondiale du désarmement le soin d'étudier les problèmes urgents de désarmement inscrits à son ordre du jour. La plupart des représentants reconnaîtront que ces problèmes sont beaucoup trop brûlants pour que l'on confie leur examen à une éventuelle conférence mondiale devant se réunir à une date indéterminée. C'est ainsi que presque tous les membres de la Commission ont estimé qu'il est urgent d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. La Commission doit aborder cette question au plus tôt, pour savoir dans quelle mesure elle peut progresser sur la voie d'un accord qui fait depuis un certain temps l'objet de discussions de la part de tous les membres de la Commission.

39. C'est pourquoi la délégation des États-Unis juge souhaitable que le débat sur la convocation d'une conférence mondiale suive immédiatement l'examen des problèmes de fond du désarmement. La question d'une conférence mondiale pourrait ensuite être examinée séparément si d'autres délégations le souhaitent. Un accord sur ce point serait grandement facilité par des discussions approfondies et des entretiens officieux préalables.

40. M. PONNANBALAM (Ceylan) est enclin à approuver la suggestion du représentant du Canada. Examiner uniquement la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement — proposition que sa délégation appuie sans la moindre équivoque — reviendrait à confondre la fin et les moyens. Il ne devrait pas y avoir d'objections à ce que l'on discute en même temps les questions vitales qui font l'objet des trois premiers points contenus dans la lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.1/896) et la question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. M. Ponnambalam invite donc le représentant du Canada à proposer formellement que les points 28, 29, 30 et 95 soient étudiés ensemble dans le cadre d'une discussion générale, après quoi le Président pourra demander qu'une motion de fond soit présentée sur l'un quelconque de ces points.

41. M. FUENTEALBA (Chili) appuie la suggestion du représentant de l'Ethiopie. La réunion d'une conférence mondiale du désarmement est une idée nouvelle qui a fait naître l'espoir que des progrès plus rapides seraient accomplis dans la voie d'un désarmement général et complet. Cette conférence fournirait l'occasion d'exprimer le désir de tous les peuples de réaliser enfin le désarmement. Elle permettrait aussi la participation des petites puissances et des puissances qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies. De toute évidence, si l'on parvenait à un accord sur la convocation de cette conférence, toutes les mesures nécessaires seraient prises afin qu'elle ait lieu à une date opportune et qu'elle soit organisée de manière à ce que son succès soit assuré. Cette conférence offre les plus grandes chances de parvenir à un accord concret sur le désarmement.

42. Quant au reste de l'ordre du jour, M. Fuentealba approuve l'ordre de priorité proposé par le représentant du Brésil. Toutefois, la délégation chilienne estime que la question de l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats mérite également la priorité, et elle déplore que cette question n'ait pas recueilli l'unanimité nécessaire.

43. M. LEKIC (Yougoslavie) dit que l'ordre du jour devrait donner la priorité aux problèmes du désarmement. Parmi ces derniers, il faudrait examiner en premier lieu le problème de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement, comme il a été suggéré par les représentants de l'Ethiopie, de la Guinée, de l'Algérie, de l'Union soviétique et du Chili. La Commission du désarmement a recommandé que l'Assemblée générale étudie cette question d'urgence. Jusqu'ici, la discussion a révélé une entente à peu près générale quant à la nécessité d'une telle conférence; la délégation yougoslave juge donc possible de parvenir à un accord sur la priorité à accorder à cette question qui, par sa nature même, semble devoir faire l'objet d'un examen distinct. L'adoption, dès le début, de recommandations positives concernant une conférence mondiale du désarmement aurait sans aucun doute une influence favorable sur le climat dans lequel se dérouleront les travaux de la Commission.

44. Sir Roger JACKLING (Royaume-Uni) approuve l'ordre de priorité proposé par le représentant du Brésil. Il lui semble logique que la Commission concentre d'abord son attention sur les points 28, 29 et 30 de l'ordre du jour, car les rapports de la

Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement lui donneraient les éléments de base qui lui permettraient d'étudier plusieurs autres questions liées au désarmement.

45. La délégation du Royaume-Uni reconnaît que la question de la non-prolifération des armes nucléaires a une grande importance et présente un caractère d'urgence. C'est pourquoi le point 106 de l'ordre du jour, dont l'inscription a été demandée par la délégation de l'Union soviétique, devrait être examiné au début de la discussion, à condition que soit étudiée en même temps la partie du rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement qui traite aussi de la non-prolifération des armes nucléaires.

46. De plus, différentes questions se rapportant au désarmement pourraient être examinées, comme cela a été fait par le passé, dans le cadre général du rapport du Comité des dix-huit puissances. Au cours de la discussion générale, les délégations pourraient étudier les aspects du désarmement qui les intéressent particulièrement. A cet égard, le représentant du Royaume-Uni approuve les suggestions faites par le représentant du Canada.

47. Pour ce qui est de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, on aura plus de chances de faire des progrès si des entretiens ont lieu au préalable en dehors de la Commission. Il n'est pas souhaitable que celle-ci commence ses travaux par cette question, qui risque de créer immédiatement des difficultés et des divergences si le terrain n'a pas été soigneusement préparé.

48. En ce qui concerne l'ordre d'examen des autres points, la délégation du Royaume-Uni souscrit aux propositions du représentant du Brésil. Elle se félicite en particulier de ce que ce dernier ait suggéré que le point concernant le règlement pacifique des différends, dont l'inscription a été demandée par le Royaume-Uni, soit examiné assez tôt, c'est-à-dire après les problèmes du désarmement et la question de Chypre. C'est là une question déterminante pour l'ensemble des travaux des Nations Unies, et il est tout indiqué, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'ONU, d'examiner avec le plus grand soin ce que l'Organisation pourrait encore faire pour assurer que les différends entre pays seront résolus d'une manière pacifique. C'est pourquoi il faudrait accorder toute l'attention voulue à cette question et la régler le plus tôt possible.

La séance est levée à 18 h 15.